

REGLEMENT DES COMPETITIONS OFFICIELLES



Partie III – Championnat Foot à 8

(Version 14 – 01 juillet 2025)

Table des matières

III. FOOTBALL A 8.....	5
A. CHAMPIONNAT FEMININ Séniors F.....	5
Article 1 Organisation.....	5
Article 2 Qualification et participation aux rencontres.....	5
Article 3 Nombre de mutations.....	5
Article 4 Terrains.....	5
Article 5 Classement.....	5
Article 6 Accession – Descente.....	5
B. CHAMPIONNAT FEMININ U18 F.....	5
Article 7 Organisation.....	5
Article 8 Qualification et participation aux rencontres.....	6
Article 9 Terrains.....	6
Article 10 Classement.....	6
C. CHAMPIONNAT FEMININ U13 F - U15 F.....	6
Article 11 Organisation.....	6
Article 12 Qualification et participation aux rencontres.....	6
D. CHAMPIONNAT U13, U12 et FESTIFOOT.....	6
E. FOOTBALL D'ANIMATION U10-U11.....	6
Article 13 Organisation.....	6
Article 14 Déroulement des rencontres.....	7
Article 15 Participation des joueurs de catégorie inférieure.....	7
ANNEXE 1 : COMPETITIONS U13/U12.....	8
Préambule :.....	8
I - CHAMPIONNAT U13.....	8
Article 1 Organisation.....	8
a) Phase 1 dite de brassage :.....	8
b) Phase 2 :.....	8
c) Phase 3 :.....	9
Article 2 Engagements.....	9
Article 3 Règlement applicable.....	9
Article 4 Obligations des clubs et des dirigeants.....	9
Article 5 Organisation de la phase 1 dite de brassage.....	9
a) Groupe 1.....	9
b) Groupe 2.....	9
c) Groupe 3.....	10
d) Groupe « Plaisir ».....	10
Article 6 Déroulement de la Phase 1.....	10
a) Epreuve technique 1 : Jonglerie Statique (50, 50, 30).....	10
b) Epreuve technique 2 : Conduite en relais chronométré avec frappe sur la Bâche de tir,.....	10
c) Epreuve technique 3 : Jonglerie en relais avec frappe sur la Bâche de tir,.....	10
d) Règle particulière de départage des équipes étant à la même place au classement de différentes poules:.....	10
Article 7 Organisation de la Phase 2.....	10
Article 8 Déroulement de la Phase 2.....	11
a) Niveau D1.....	11
b) Niveau D2.....	11
c) Niveau D3.....	11
Article 9 Organisation de la phase 3.....	11
Article 10 Déroulement de la Phase 3.....	11
Article 11 Attribution des points.....	11
II - CHAMPIONNAT U12.....	11
Article 12 Déroulement de la Phase 1 dite de brassage.....	11
a) Groupe 1.....	11
b) Groupe 2.....	12
Article 13 Organisation de la Phase 2.....	12
Article 14 Déroulement de la Phase 2.....	12

a) Niveau D1.....	12
b) Niveau D2.....	12
c) Niveau D3.....	12
Article 15 Organisation phase 3	12
Article 16 Déroulement de la Phase 3	13
III - Dispositions communes	13
Article 17 Calendrier prévisionnel	13
Article 18 Particularités règlementaires	13
Article 19.....	13
Annexe 1 : Schéma de l'organisation de la saison 2025/2026 pour les U13	14
Annexe 2 : Schéma de l'organisation de la saison 2025/2026 pour les U12	15
IV - FESTIVAL FOOT U13 PITCH.....	16
Préambule.....	16
Article 20 Participation et qualification des joueurs et joueuses.....	16
Article 21 Organisation.....	16
Article 22 Déroulement de l'épreuve départementale	16
a) Le Tour Préliminaire.....	16
b) Le 1 ^{er} Tour	17
c) Le 2nd Tour	17
d) La Finale Départementale.....	17
e) Décompte des points	17
f) Calendrier Prévisionnel.....	17
Article 23 Particularités règlementaires	17
Article 24 Epreuves techniques.....	18
Article 25.....	18
Annexe 3 : Schéma de l'organisation saison 2025/2026 pour les U13 Pitch	19
Annexe 4 : Schéma de l'organisation de la saison 2025/2026 pour les U13F.....	20
.....	20
Annexe 5 : Schéma de l'organisation U12 Festival François LANOT et challenge saison 2025/2026	21

III. FOOTBALL A 8

A. CHAMPIONNAT FEMININ Séniors F

Article 1 Organisation

Le District organise dans la catégorie Féminine Sénior un championnat par match aller seulement, en deux phases :

- Phase 1 **en matchs Aller seulement** : une division unique de brassage par des poules de 8 équipes maximum servant à déterminer les niveaux en phase 2.
- Phase 2 **en matchs Aller seulement** :
 - un championnat Départemental 1 comprenant 1 poule de huit équipes
 - un championnat Départemental 2 comprenant 1 ou 2 poules de huit équipes

Dans le cas où la phase 2 est composée de plusieurs poules, des play-offs seront organisés pour l'attribution du titre de champion.

Les clubs sont autorisés à engager plusieurs équipes.

Par dérogation, l'engagement d'une équipe avant la phase deux du championnat Départemental 2 est autorisé.

La Commission Féminine est chargée, en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et la gestion de ces compétitions.

Article 2 Qualification et participation aux rencontres

Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie Sénior F, U19 F, U18 F et U17 F dans la limite de 3 dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes, et à ce titre, revenir sur le terrain.

Article 3 Nombre de mutations

Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures le nombre de joueuses titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à **quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale** au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Article 4 Terrains

Les rencontres du championnat Sénior F à 8 se disputent sur des terrains classés niveau FootA8 par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations.

Article 5 Classement

Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement des Compétitions Officielles.

Article 6 Accession – Descente

A la fin de la phase 1 de brassage les 8 meilleures équipes participeront au championnat Départemental 1 de la phase 2.

Les équipes qui ne se sont pas qualifiées pour le championnat Départemental 1 en fin de phase 1 participeront au championnat Départemental 2 de la phase 2.

B. CHAMPIONNAT FEMININ U18 F

Article 7 Organisation

Un championnat U18 F est organisé en deux phases par match Aller seulement selon les règles du foot à 8.

- Phase 1: une phase de brassage par des poules de 8 équipes maximum servant à déterminer les niveaux en phase 2.

- Phase 2 **en matchs Aller seulement** :
 - un championnat Départemental 1 comprenant 1 poule
 - un championnat Départemental 2 comprenant 1 ou 2 poules

Dans le cas où la phase 2 est composée de plusieurs poules, des play-offs seront organisés pour l'attribution du titre de champion.

Les clubs sont autorisés à engager plusieurs équipes.

La Commission féminine est chargée, en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et de la gestion de cette compétition.

Article 8 Qualification et participation aux rencontres

Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie U18 F, U17 F, U16 F et U15 F dans la limite de 3 dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et à ce titre revenir sur le terrain.

Article 9 Terrains

Les rencontres du championnat U18 F à 8 se disputent sur des terrains classés niveau FootA8 par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations.

Article 10 Classement

Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement des Compétitions Officielles du District.

C. CHAMPIONNAT FEMININ U13 F - U15 F

Article 11 Organisation

Sous réserves de modifications selon le nombre d'équipes engagées, le District organise dans la catégorie jeunes Féminines un championnat U13F et U15F en trois phases, l'organisation de chacune des phases restant à déterminer.

Les clubs sont autorisés à engager plusieurs équipes.

La Commission Féminine est chargée, en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et la gestion de ces compétitions.

Article 12 Qualification et participation aux rencontres

- U15F : Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie U15F, U14F et U13F dans la limite de 3 dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).
- U13F : Les joueuses doivent détenir une licence « libre » dans la catégorie U13F, U12F, U11F dans la limite de 3 et dans les conditions de l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF (autorisation médicale spécifique).

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes, et à ce titre, revenir sur le terrain.

D. CHAMPIONNAT U13, U12 et FESTIFOOT

Voir détail [ANNEXE 3](#) et document utilisé lors des réunions « Permis de conduire une équipe U12/U13 »

E. FOOTBALL D'ANIMATION U10-U11

Article 13 Organisation

Pour cette catégorie U10 - U11, l'apprentissage du football doit être favorisé. Proposition de pratique :

- U11 sur trois groupes, sont autorisés à participer des joueurs U11, U10, et 3 U9.
- U10 sur trois groupes, sont autorisés à participer des joueurs U10 et 3 U9.
- U11-U10 dite « Plaisir », sont autorisés à participer des joueurs U11, U10 et 3 U9.

L'engagement sur les différents groupes est libre lors de la phase 1. A partir de la phase 2 le statut de l'éducateur sera applicable, à défaut d'être certifié CFI U10-U13, l'équipe ne sera pas intégrée au groupe 1.

Les clubs engageant des équipes en U10 et/ou en U11 ont l'obligation d'organiser au minimum un plateau par phase et par catégorie. A défaut, les équipes concernées seront automatiquement intégrées au groupe 3 dès la fin de la phase en cours.

La Commission du Foot Animation est chargée en collaboration avec l'administration du District de l'organisation et de la gestion de cette pratique.

Article 14 Déroulement des rencontres

Les rencontres de ces catégories, basées sous forme de plateaux de 3 ou 4 équipes, se déroulent le samedi. La saison se déroule en trois phases :

- **1ère phase : plateaux de groupes et géographiques,**
- **2ème phase : plateaux de groupes géographiques si possible,**
- **3ème phase : plateaux de groupes géographiques si possible.**

En groupe 1, les clubs sont autorisés à engager au maximum 2 équipes.

Les horaires doivent être communiqués par le club organisateur **dix jours au moins avant la date du plateau**, sous peine d'une sanction financière dont le montant sera fixé par le Comité de Direction du District. En cas d'alerte orange déclenchée ou en cours par Météo France le jour du plateau, tous les plateaux concernés de la catégorie sont systématiquement supprimés.

Pour le football d'animation U10 et U11, la feuille de plateau doit être déposée sur le FAL par le club organisateur. A défaut, en cas de dysfonctionnement, elle est envoyée par le club organisateur depuis sa boîte officielle au service animation@herault.fff.fr dans les 48 heures qui suivent la date du plateau. A défaut, il sera fait application d'une sanction fixée par le Comité de Direction.

Les clubs organisateurs doivent conserver les documents originaux à la disposition des commissions compétentes si nécessaire.

Article 15 Participation des joueurs de catégorie inférieure

Voir la pyramide des âges à [l'Annexe 2 du RCO Partie 1](#).

ANNEXE 1 : COMPETITIONS U13/U12

Préambule :

La pratique U13 doit être avant tout un outil d'apprentissage et de progression du joueur tout au long de la saison. La saison est ponctuée principalement par deux moments, le championnat et le Festival Foot U13 Pitch.

Une pratique U12 est mise en place afin de permettre au club de travailler par génération et au District de pratiquer la montée générationnelle en faisant évoluer un certain nombre d'équipes directement au niveau 1 de la phase 2 de la saison suivante.

I - CHAMPIONNAT U13

Article 1 Organisation

Il est mis en place une compétition appelée une pratique CATEGORIE U13 en 3 phases qui se déroulent sur la saison sportive (voir schéma en fin de règlement).

a) Phase 1 dite de brassage :

3 groupes sont constitués :

Le premier groupe est constitué uniquement des 5 équipes ayant évolué en U12 au niveau **Territoire** et les 7 meilleures équipes U12 du niveau 1 de la saison 2024-2025. Les engagements doivent être enregistrés avant la date limite du **5 septembre 2025** et l'éducateur doit avoir assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U13(U12). Ces 12 équipes évolueront au niveau D1 de la phase 2.

Le second groupe est constitué uniquement d'équipes dites « 1 » de clubs engagées avant la date limite du **5 septembre 2025**. Les 36 équipes de ce groupe jouent pour participer à un des deux niveaux (niveau D1 et niveau D2) de la phase 2. Ce groupe est limité aux 36 premières équipes engagées.

Le troisième groupe est constitué des équipes qui s'engagent avant le **5 septembre 2025**. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D2 ou D3 de la phase 2.

Une pratique dite « Plaisir » pour les équipes des clubs ne désirant pas faire une pratique compétitive. Des plateaux seront organisés par la Commission.

Les éducateurs doivent assister à une réunion **obligatoire** du permis de conduire une équipe U12/U13 pour les équipes désirant évoluer au niveau D1, D2 et D3 de la phase 2. Elles seront organisées en soirée, les jours de semaine de fin août à mi-septembre.

La Commission, afin d'avoir des plateaux à 4, peut compléter le groupe 2, avec une équipe engagée après la date d'engagement. Une liste de ces équipes sera publiée le **12 septembre 2025** au plus tard.

Pratique :

Cette phase brassage se déroule sous la forme de plateaux à quatre équipes, deux matchs de 30 mn par équipe (2x15mn avec pause coaching de 2mn) et une épreuve technique **avant chaque début de plateau**. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

Toute organisation de plateaux non conforme, entraînera une disqualification de l'ensemble des équipes du plateau pour l'accession en D1 ou D2.

b) Phase 2 :

Le championnat phase 2 est constitué de 3 niveaux :

- Départemental 1 : 4 poules de 6
- Départemental 2 : 4 poules de 6
- Départemental 3 : 9 poules de X

Pratique :

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, **avec pause coaching obligatoire**.

c) Phase 3 :

Le championnat phase 3 est constitué de 4 niveaux :

- Niveau Territoire : 2 poules de 10
- Départemental 2 : 4 poules de 10
- Départemental 3 : X poules de 10

Pratique :

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching **obligatoire**.

Un défi technique pour tous les niveaux est mis en place **avant la rencontre** qui permettra d'attribuer 1 ou 0 point.

Le classement pour la phase 3 tiendra compte des points obtenus lors des défis. En cas d'égalité au classement général, les équipes seront départagées par les résultats de la rencontre les ayant opposés puis par les points obtenus lors des défis.

Article 2 Engagements

Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés FFF et aux joueurs licenciés FFF régulièrement engagés.

Article 3 Règlement applicable

Les Lois du Jeu du football à effectif réduit (circulaire F.F.F. du 09 février 2013) s'appliquent à cette pratique U13 (Notamment l'arbitrage à la touche par les joueurs remplaçants).

Article 4 Obligations des clubs et des dirigeants

L'Encadrement Technique des équipes inscrites doit participer à une réunion de validation et d'information dénommée « Permis de Conduire une équipe U12/U13 » dont les dates sont fixées par le District De l'Hérault. En cas de non-participation à cette réunion de l'Encadrement responsable, l'équipe concernée ne peut accéder au Niveau D1 de la phase 2 si son classement sportif le lui permet.

Pour la phase 3, les équipes évoluant au niveau D1 doivent avoir un éducateur titulaire, au minimum, du module U13 ou CFF2 **ou CFI U11-U13 ou coach Jeune**.

Tout changement d'éducateur doit être notifié au District par mail **au service animation@herault.fff.fr**.

En cas de non-conformité aux dispositions ci-dessus, l'équipe ne peut pas accéder au niveau Territoire et D1 et chaque match sera donné perdu par pénalité.

Pour la phase 2 et la phase 3, l'utilisation de la FMI sera obligatoire

Article 5 Organisation de la phase 1 dite de brassage

a) Groupe 1

Toutes les équipes de ce groupe sont qualifiées pour le niveau D1 de la phase 2

b) Groupe 2

Le second groupe est constitué **uniquement** des équipes dites « 1 » des clubs engagées avant la date limite du **5 septembre 2025**. Les équipes de ce groupe jouent pour participer à un des deux niveaux (niveau D1 et niveau D2) de la phase 2. Ce groupe est limité aux 36 premières équipes engagées dont l'éducateur a assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U12/U13.

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

- 12 équipes accéderont au niveau D1 de la phase 2
- 12 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2
- 12 équipes accéderont au niveau D3 de la phase 2.

Il est organisé sous forme de plateau à 4 avec 2 rencontres de 30mn, ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement.

c) Groupe 3

Le troisième groupe est constitué des équipes qui s'engagent avant le **5 septembre 2025**. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D2 ou D3 de la phase 2.

12 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2.

Les autres équipes accéderont au niveau D3 de la phase 2.

Il est organisé sous forme de plateau à 4 avec 2 rencontres de 30mn, ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement.

Les équipes engagées après la date d'engagement, joueront au niveau D3 lors de la phase 2.

Des plateaux amicaux sont organisés pour faire jouer ces dernières équipes dans l'attente de la phase 2.

d) Groupe « Plaisir »

Pratique adaptée aux équipes ne désirant pas faire de pratique de type compétition.

Des plateaux seront organisés pour la phase 1 et la phase 2.

Article 6 Déroulement de la Phase 1

Cette phase pré-sélective se déroule sous la forme de plateaux à 4 équipes, 2 matchs de 30 mn (2x15mn avec pause coaching de 2mn) par équipe et une épreuve technique **avant chaque début de plateau**. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

Journée 1	Journée 2	Journée 3
Epreuve technique 1	Epreuve technique 2	Epreuve technique 3
A - B	A - D	A - C
C - D	C - B	B - D
A - C	A - B	A - D
B - D	C - D	C - B

Les épreuves techniques permettent d'obtenir 4, 3, 2 ou 1 point(s) en fonction du classement obtenu pour l'épreuve.

Les fiches descriptives des épreuves seront mises en ligne avant la fin du mois d'août.

a) Epreuve technique 1 : Jonglerie Statique (50, 50, 30)

Exemple de déroulement : les joueurs de A comptent pour les joueurs de B puis on inverse, Le dirigeant de A note les résultats de B et le dirigeant de B note les résultats de A.

On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur score (sur 10 joueurs).

b) Epreuve technique 2 : Conduite en relais chronométré avec frappe sur la Bâche de tir,

Exemple de déroulement : les joueurs A passent, le dirigeant de C chronomètre, D note, B libère les joueurs. On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur temps, si l'équipe a moins de 12 joueurs, on complète en repartant du n°1.

c) Epreuve technique 3 : Jonglerie en relais avec frappe sur la Bâche de tir,

Exemple de déroulement : les joueurs A passent, le dirigeant de C chronomètre, D note, B libère les joueurs. On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur temps, si l'équipe a moins de 12 joueurs, on complète en repartant du n°1.

d) Règle particulière de départage des équipes étant à la même place au classement de différentes poules:

1. Les points obtenus lors des rencontres
2. Les points obtenus lors des épreuves techniques
3. La différence de buts
4. Le nombre de buts marqués
5. Le nombre de buts encaissés.

Article 7 Organisation de la Phase 2

Composition :

- U13 D1, 4 poules de 6.
- U13 D2, 4 poules de 6.
- U13 D3, X poules de X.

Le nombre maximum d'équipes par club est fixé à un en D1.

Article 8 Déroulement de la Phase 2

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching **obligatoire** et **réalisation d'un défi technique avant le coup d'envoi de la rencontre.**

a) Niveau D1

A l'issue de cette phase, les 4 premiers de chaque poule intègrent le niveau Territoire de la phase 3.

Les autres équipes de chaque poule intègrent le niveau D2 de la phase 3.

b) Niveau D2

A l'issue de cette phase, les équipes classées premières de chaque poule (4) intègrent le niveau D1 de la phase 3.

Les équipes classées de la 2ème à la 5ème place de chaque poule intègrent le niveau D2 de la phase 3.

La dernière équipe de chaque poule (4) intègre le niveau D3 de la phase 3.

c) Niveau D3

A l'issue de cette phase, les 16 meilleures équipes intègrent le niveau D2 de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau D3 de la phase 3.

Article 9 Organisation de la phase 3

Composition :

- U13 Territoire, 2 poules de 10
- U13 D2, 4 poules de 10
- U13 D3 X poules de X

Le nombre maximum d'équipe par club est fixé à 1 pour le niveau D1.

Article 10 Déroulement de la Phase 3

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, **avec pause coaching obligatoire** et **réalisation d'un défi technique avant le coup d'envoi de la rencontre.**

Article 11 Attribution des points

- Match gagné 3 pts
- Match nul 1 pt
- Match perdu 0pt
- Forfait ou pénalité -1pt
- Epreuve technique non réalisée : -1 pt
- Educateur qui n'a pas participé à la réunion permis de conduire une équipe U13 : match perdu par pénalité.

II - CHAMPIONNAT U12

Article 12 Déroulement de la Phase 1 dite de brassage

a) Groupe 1

Le premier groupe est constitué uniquement d'équipes dites « 1 » de clubs engagées avant la date limite du **5 septembre 2025**. Les équipes de ce groupe jouent pour participer à un des niveaux de la phase 2.

Ce groupe est limité aux 48 premières équipes engagées dont l'éducateur a assisté à la réunion du permis de conduire une équipe U12/U13. Si le nombre d'équipes engagées est insuffisant, il sera complété par les équipes 2 des clubs, mais celles-ci ne pourront pas participer au niveau 1 de la phase 2.

La Commission, afin d'avoir des plateaux à 4, peut compléter le groupe 1, avec une équipe engagée après la date d'engagement. Une liste de ces équipes sera publiée le **12 septembre 2025** au plus tard.

Les équipes du groupe 1, en fonction de leur classement, peuvent accéder à un des trois niveaux de la phase 2.

- **24 équipes accéderont au niveau D1 de la phase 2**
- **12 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2**
- **12 équipes accéderont au niveau D3 de la phase 2**

Ce groupe est organisé sous forme de plateau à 4 avec 2 rencontres de 30mn avec pause coaching , ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement.

Dans le cas où deux équipes d'un même club sont en capacité d'accéder en D1, seule l'équipe hiérarchiquement supérieure (Exemple : **U12-1** et U12-2, ...) pourra accéder au niveau D1

b) Groupe 2

Le second groupe est constitué des équipes qui s'engagent avant le **5 septembre 2025**. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D2 ou D3 de la phase 2.

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des deux niveaux de la phase 2.

- **24 équipes accéderont au niveau D2 de la phase 2**
- **Les autres évolueront au niveau D3 de la phase 2**

Cette phase pré-sélective se déroule sous la forme de plateaux à quatre équipes, deux matchs de 30 mn (2x15mn avec pause coaching de 2mn) par équipe et une épreuve technique avant chaque début de plateau. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

Les équipes engagées après la date du 5 septembre 2025, joueront au niveau D3 lors de la phase 2.

Article 13 Organisation de la Phase 2

Composition :

- U12 D1, 4 poules de 6
- U12 D2, 6 poules de 6
- U12 D3, X poules de X

Le nombre maximum d'équipes par club est fixé à un en niveau D1.

Article 14 Déroulement de la Phase 2

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching **obligatoire et réalisation d'un défi technique avant le coup d'envoi de la rencontre.**

a) Niveau D1

A l'issue de cette phase, les **16 meilleures équipes (4 x 4)** intègrent le niveau Territoire de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau D2 de la phase 3.

b) Niveau D2

A l'issue de cette phase, les **14 meilleures équipes** (les 2 premiers de chaque poule et les deux meilleurs 3^{ème}) intègrent le niveau Territoire de la phase 3.

- Les 6 dernières équipes intègrent le niveau D3 de la phase 3
- Les équipes restantes intègrent le niveau D2 de la phase 3

c) Niveau D3

A l'issue de cette phase, les **16 meilleures équipes** (en fonction du classement des différentes poules) intègrent le niveau D2 de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau D3 de la phase 3.

Article 15 Organisation phase 3

- U12 Territoire 30 équipes
- U12 D2, 4 poules de 10
- U12 D3, X poules de X

Le nombre maximum d'équipe par club est fixé à un pour le niveau Territoire.

Article 16 Déroulement de la Phase 3

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching **obligatoire** et **réalisation d'un défi technique avant le coup d'envoi de la rencontre**.

A la fin de cette phase, les 12 meilleures équipes du championnat territoire sont qualifiées automatiquement pour le Groupe 1 catégorie U13 sans passer par la phase de brassage la saison suivante.

III - Dispositions communes

Article 17 Calendrier prévisionnel

- Phase 1 : 20/09 ; 27/09 ; 4/10
- Phase 2 : 8/11 au 13/12, la commission pourra utiliser le mercredi après-midi pour faire jouer les matchs en retard
- Phase 3 : 17/01 au 9/05
- Le calendrier général définitif sera diffusé dès que possible sur le site internet du District (catégorie « compétitions - plateaux »).

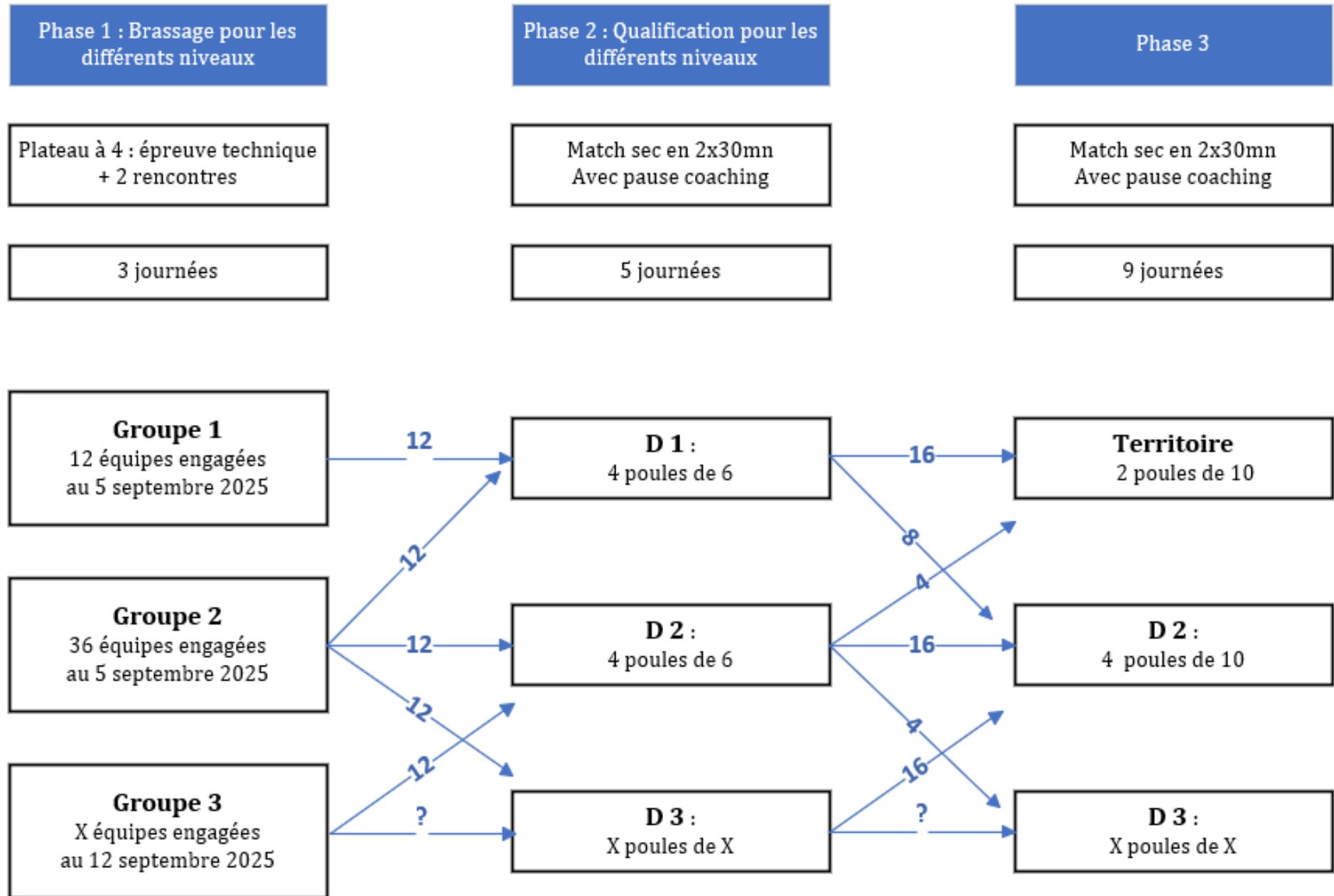
Article 18 Particularités règlementaires

- Lors des différentes phases, toute équipe dont l'encadrement a été sanctionné (commission de discipline) sera rétrogradée à l'issue de la phase en cours.
- Toute organisation de plateaux non conforme, entraînera une disqualification de l'ensemble des équipes du plateau pour l'accession en D1 ou D2.
- Toute équipe qui arrive après le début du coup d'envoi est déclarée forfait si 15 minutes après l'heure fixée pour le match elle ne présente pas au moins sept joueurs. (Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F.). De plus, en phase de brassage, elle est déclarée forfait pour toutes les rencontres du plateau.
- Tous les joueurs et joueuses doivent être régulièrement licenciés pour la saison en cours.
- Les clubs ont la possibilité de faire jouer au maximum 4 licenciés mutés par équipe, dont 1 hors période normale.
- Concernant les défis techniques à effectuer sur les phases 2 et 3 lors des rencontres, lorsqu'une équipe est déclarée forfait, l'adversaire bénéficie aussi du point supplémentaire prévu pour le défi.
- **Par application de l'article 155 (Mixité) des RG F.F.F., la mixité d'équipe n'est pas autorisée dans les catégories U10 à U12, sous peine de match perdu par pénalité.**

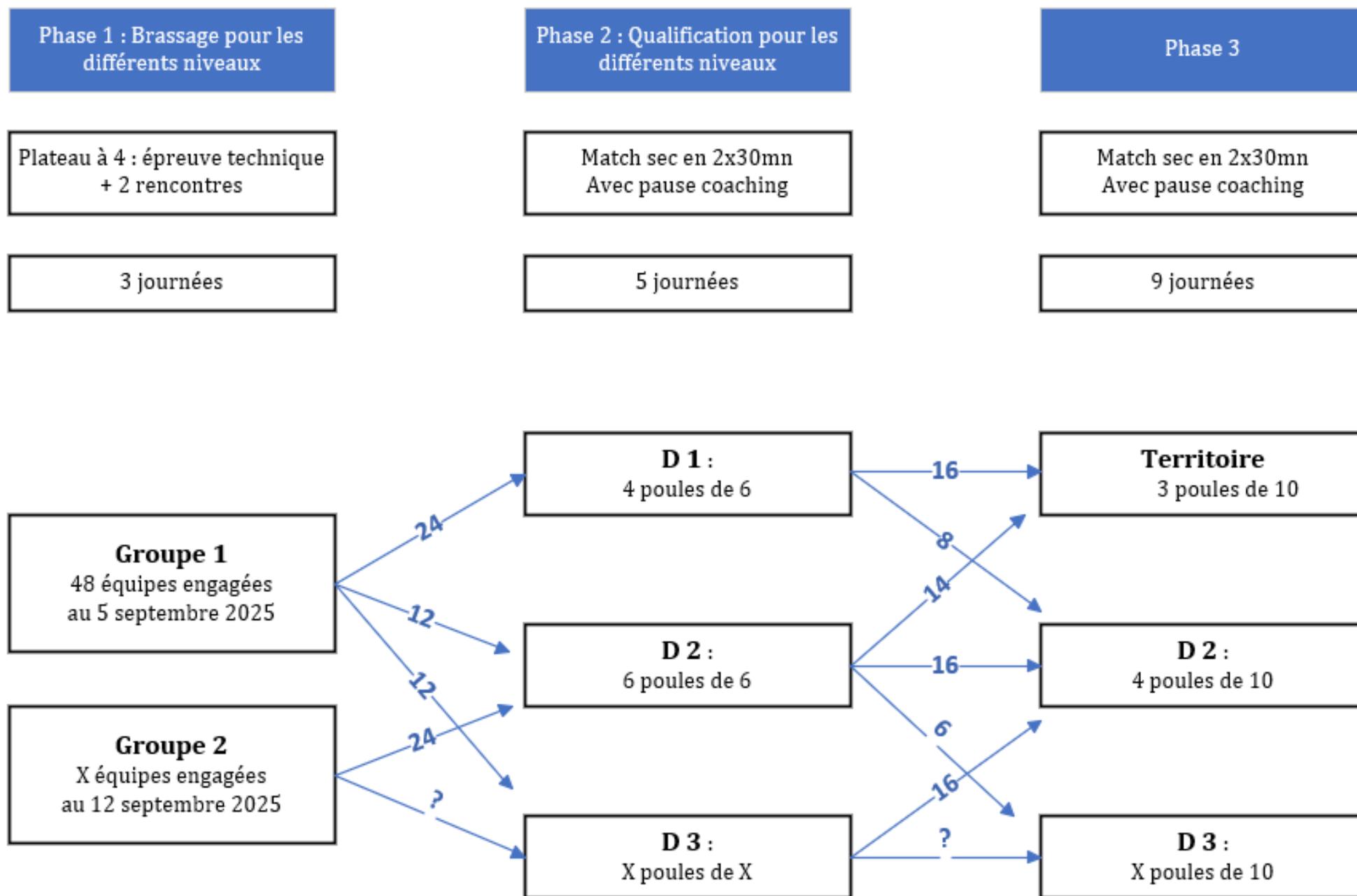
Article 19

La Commission du Foot Animation est chargée du suivi de cette compétition et peut prendre toutes les décisions incombant à ses prérogatives pour assurer le bon déroulement de celle-ci.

Annexe 1 : Schéma de l'organisation de la saison 2025/2026 pour les U13



Annexe 2 : Schéma de l'organisation de la saison 2025/2026 pour les U12



IV - FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Préambule

Le FESTIVAL FOOT U13 PITCH est une manifestation nationale dont les dates et le règlement sont définis par la F.F.F. et la Ligue du Football Amateur. Ce festival vise à associer l'éducatif et le sportif, il concerne d'une part **les équipes féminines** et d'autre part **les équipes masculines**.

Une compétition spécifique U12, appelée Challenge FRANCOIS LANOT, sous le même format que celle du FESTIVAL FOOT U13 sera organisée au niveau départemental avec un rassemblement final à 16 équipes en fin de saison.

Article 20 Participation et qualification des joueurs et joueuses

Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le Comité de Direction du District.

Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au Festival Foot U13 Pitch que pour un seul club ou entente dans la même saison.

Au Festival Foot et challenge U13 M les catégories d'âge autorisées :

- Filles, U14 F, U13 F, U12 F
- Garçons, U13, U12 et U11 dans la limite de 3

Au Festival Foot U13 F les catégories d'âge autorisées :

- U13 F, U12 F et U11 F limité à 3

Au Festival U12 François Lanot et challenge U12 M les catégories d'âge autorisées :

- Filles, U13 F, U12 F et U11 F
- Garçons, U12 et U11 dans la limite de 3

Les clubs ont la possibilité de faire jouer au maximum 4 licenciés mutés par équipe, dont 1 hors période normale.

Tous les joueurs et joueuses doivent être régulièrement licenciés pour la saison en cours.

Article 21 Organisation

Il est mis en place une compétition appelée FESTIVAL FOOT et CHALLENGE (un tour préliminaire suivi de deux tours) qui se déroule sur la saison Sportive.

Les équipes non qualifiées après chaque tour du Festival foot sont reversées dans le CHALLENGE U13 ou U12.

Seize équipes de clubs différents participeront à la finale U13.

Toutes les équipes engagées en championnat participent à cette épreuve.

Pour la constitution des plateaux, il sera constitué des chapeaux à partir des équipes qualifiées :

- Chapeau 1 : 16 équipes ayant évolué au plus haut niveau (Territoire et D1) avec prise en compte du classement au jour du tirage.
- Chapeau 2 : les autres équipes de D1 et de D2 pour atteindre le nombre de 16
- Chapeau 3 : les 32 autres équipes qualifiées.

Article 22 Déroulement de l'épreuve départementale

a) Le Tour Préliminaire

Il permet de ramener le nombre d'équipe U13 à 128. Plusieurs plateaux seront organisés, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn, il y aura 2 qualifiés par plateau. En cas d'égalité au classement, pour

départager on prend en compte d'abord le match qui les a opposés et ensuite la meilleure attaque puis la meilleure défense.

b) Le 1^{er} Tour

Il permet de ramener le nombre d'équipe U13 ou U12 à 64 équipes et Il permet de ramener le nombre d'équipe U13F à 16 équipes.

32 plateaux seront organisés et 8 pour les féminines, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn ou 2 matchs de 20 mn (pour les plateaux à3) et une épreuve technique qui permettra d'obtenir 4, 3, 2 ou 1 point(s) en fonction du classement à l'épreuve technique. Le classement sera obtenu en additionnant les points des rencontres et ceux de l'épreuve technique, en cas d'égalité au classement, ce sont les points obtenus à l'épreuve technique qui départage. Il y aura 2 qualifiés par plateau.

c) Le 2nd Tour

Il permet de ramener le nombre d'équipe U13 ou U12 à 16 équipes et Il permet de ramener le nombre d'équipe U13F à 8 équipes. 16 plateaux seront organisés et 4 plateaux pour les U13F, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn et une épreuve technique qui permettra d'obtenir 4, 3, 2 ou 1 point(s) en fonction du classement à l'épreuve technique. Le classement sera obtenu en additionnant les points des rencontres et ceux de l'épreuve technique, en cas d'égalité au classement, ce sont les points obtenus à l'épreuve technique qui départage, il y aura 1 qualifié par plateau.

d) La Finale Départementale

Elle regroupe 16 équipes garçons et 8 équipes filles de clubs différents et se déroulera sur une journée. Les joueurs effectueront 5 épreuves :

- Matchs selon la formule échiquier avec protocole d'avant et après match
- les quizz du PEF (2)
- les défis techniques (2)

Un classement final prenant en compte les cinq épreuves ci-dessus désignera les équipes du District qui participeront à la finale Régionale.

A chaque tour les équipes éliminées du Festival Foot sont reversées sur des challenges. Les meilleures équipes des challenges se retrouveront lors de rassemblement à 16 équipes qui seront organisés en fin de saison.

e) Décompte des points

- Match gagné 3 pts
- Match nul 1 pt
- Match perdu 0 pt
- Forfait ou pénalité : -1 pt

f) Calendrier Prévisionnel

- Tour Préliminaire U13 et U12 : 11 octobre 2025
- 1^{er} Tour : 10 Janvier 2026
- 2^{ème} Tour : 21 mars 2026
- Finale Départementale : 28 mars 2026
- Finale Régionale : 4 mai 2026
- Finale Nationale : 6/7 juin 2026

Article 23 Particularités règlementaires

Les Lois du Jeu du football à effectif réduit (circulaire F.F.F. du 09 février 2013) s'appliquent à cette pratique U13. (Notamment l'arbitrage à la touche par les joueurs remplaçants sous forme de rotation à chaque période de jeu).

Toute équipe qui arrive après le début du coup d'envoi (horaire du plateau) sera considéré comme forfait pour toutes les rencontres du plateau et les autres équipes se verront attribuer 3 points. Tout joueur ou joueuse exclu lors d'une rencontre ne pourra pas participer à la rencontre suivante.

Un club dont l'équipe déclare forfait pour une rencontre ou pour la totalité du Festival Foot U13 Pitch sera exclu de la compétition la saison suivante.

Pour la finale départementale les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés par la Commission de la Pratique Sportive. Les décisions prises sont sans appel.

Lors des différents tours du Festival Foot ou du Challenge, sur la feuille de match (plateau) ne pourront être inscrits plus de 3 joueurs ayant participé au plateau du tour précédent avec l'équipe supérieure hiérarchiquement (Exemple : U13-1, U13-2, ...).

Article 24 Epreuves techniques

Toutes les épreuves techniques se feront avant les rencontres. Toute épreuve non effectuée par une équipe entraîne sa disqualification du plateau.

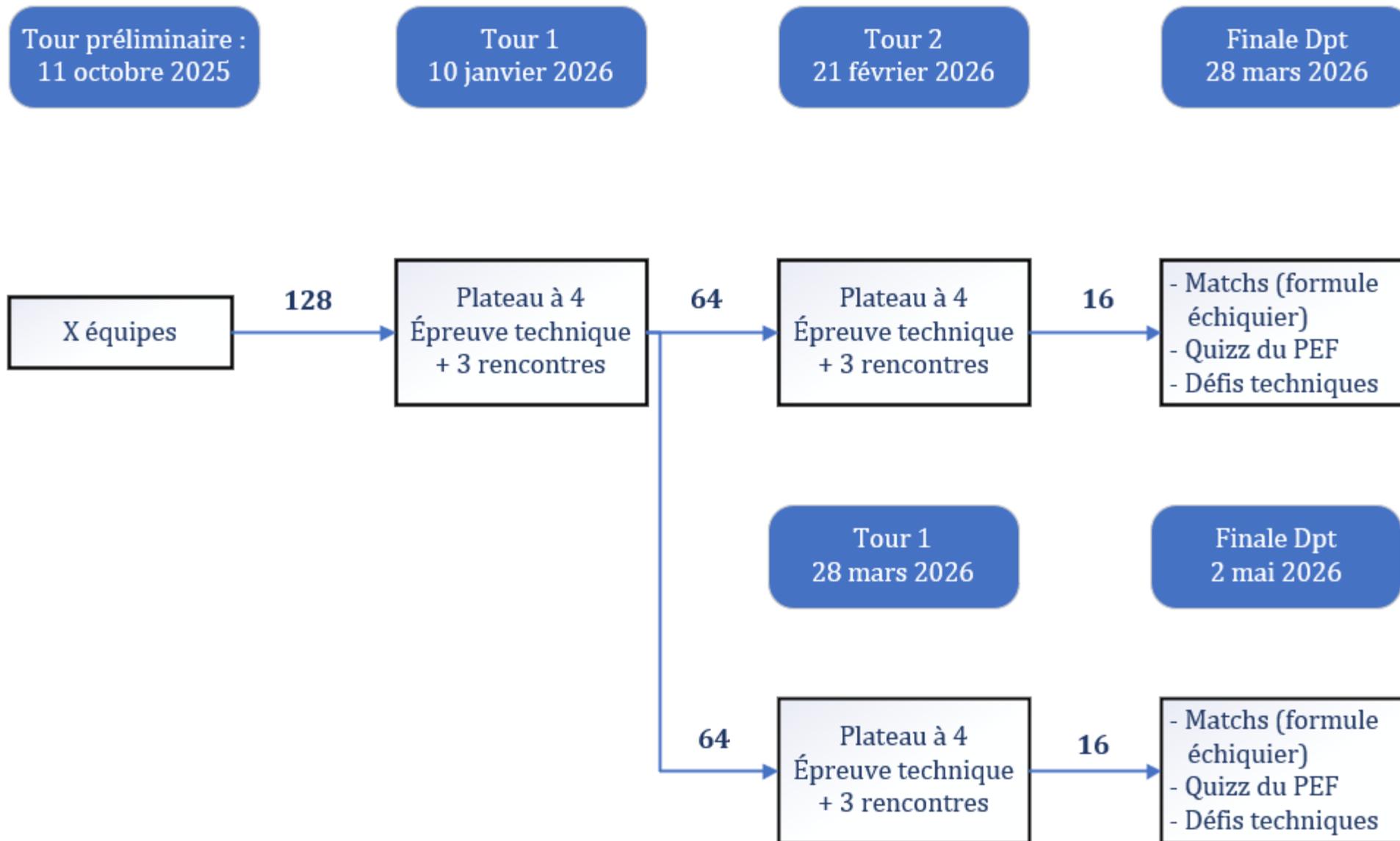
Si les feuilles d'évaluations ne sont pas disponibles, il sera possible d'utiliser une feuille de papier blanc.

Si un ou plusieurs éducateurs ne permettent pas à leur équipe de réaliser cette épreuve, les autres éducateurs doivent s'organiser pour la réaliser. A défaut, aucune équipe ne sera qualifiée.

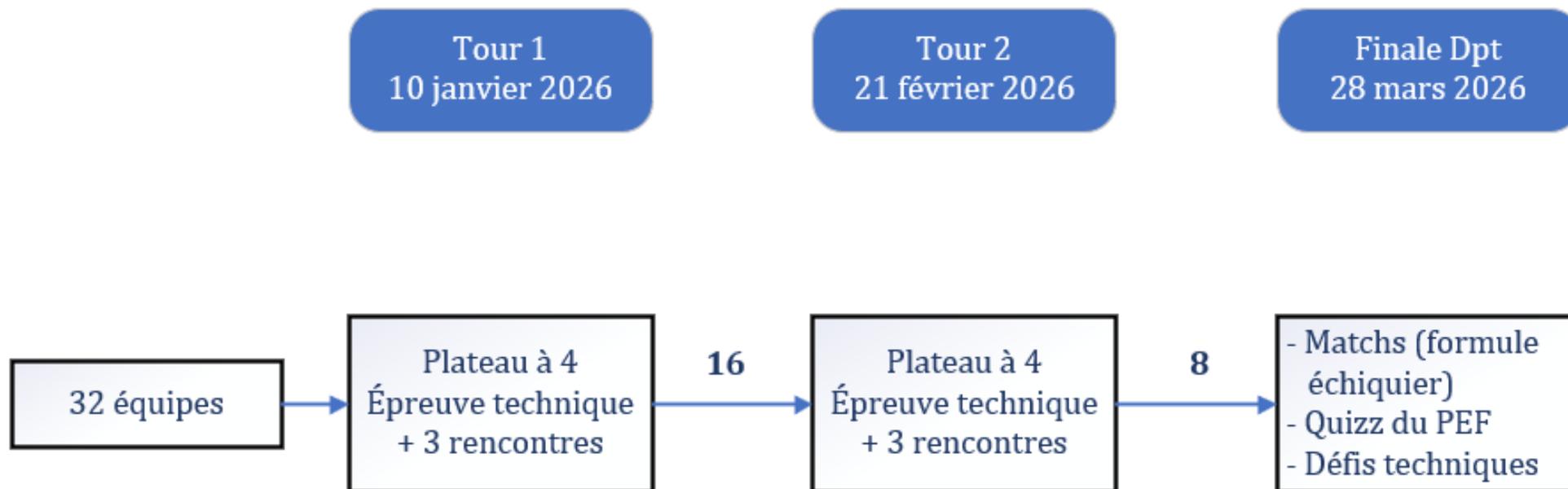
Article 25

La Commission du foot animation est chargée du suivi de cette compétition et peut prendre toutes les décisions incombant à ses prérogatives pour assurer le bon déroulement de celle-ci.

Annexe 3 : Schéma de l'organisation saison 2025/2026 pour les U13 Pitch



Annexe 4 : Schéma de l'organisation de la saison 2025/2026 pour les U13F



Annexe 5 : Schéma de l'organisation U12 Festival François LANOT et challenge saison 2025/2026

